

PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE REGIONALE DE COMTE LE HAUT-ST-FRANÇOIS
VILLE DE EAST ANGUS

AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE
PROJET DU PLAN D'URBANISME # 744

À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE
PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 744

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné :

QUE le Conseil municipal, suite à l'adoption du projet de règlement relatif au Plan d'urbanisme portant le numéro 744 et visant le remplacement du plan d'urbanisme numéro 528, tiendra une assemblée publique de consultation le *17 avril 2018* à compter de *18h30* à l'auditorium de la polyvalente Louis-St-Laurent, au *188, rue Kennedy* en conformité des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

QUE l'objet de ce projet de règlement visant l'ensemble du territoire de la Ville de East Angus est de remplacer le plan d'urbanisme numéro 528;

QU'au cours de cette assemblée publique, la Ville expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

QUE ce projet de règlement se résume ainsi :

En tant qu'instrument de planification, le plan d'urbanisme exprime les intentions du Conseil municipal en matière d'aménagement du territoire, intentions qui sont à la base du contrôle qu'il désire instaurer à l'intérieur des règlements d'urbanisme. En fonction des caractéristiques du territoire, ce document précise le devenir vers lequel la Ville veut tendre en fixant les objectifs à atteindre ainsi que des moyens d'action tout en attribuant des vocations privilégiées à chacune des parties du territoire.

Ce document énonce quatre (4) grandes orientations d'aménagement soit :

1. Doter notre ville d'un positionnement propre et enviable.
2. Optimiser la qualité et la diversité du cadre de vie dans une perspective de développement durable.
3. Développer un centre-ville fort, animé et dynamique.
4. Établir les fondements d'une structure économique afin de stimuler sa croissance et encourager sa vitalité et sa diversité...en harmonie avec les divers secteurs de la ville.

QU'un dépliant présentant les grandes lignes du plan d'urbanisme sera distribué par la poste à l'ensemble des citoyens du territoire afin d'en expliquer la portée de manière plus approfondie.

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la ville, aux heures ordinaires, soit de 8h30 à 12h et 13h à 16h.

DONNÉ À EAST ANGUS, CE VINGT-NEUVIÈME (29^E) JOUR DU MOIS DE MARS DEUX MILLE DIX-HUIT (2018).


Bruno Poulin, CPA CMA
Secrétaire-trésorier